



DÉCISION DU PRÉSIDENT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N° : DP-25-196

SERVICE : Direction Commande Publique

OBJET : Assurances Responsabilité civile générale et Cyber risques pour la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse – Attribution des marchés

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par la délégation ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°DC-2024-086 en date du 16 décembre 2024 élargissant la délégation d'attributions au Président à la passation de tous les marchés d'assurances ;

CONSIDÉRANT la consultation lancée le 28 juillet 2025 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte pour les assurances Responsabilité civile générale et Cyber risques pour la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres ;

CONSIDÉRANT que la commission pour les marchés à procédure adaptée réunie le 04 novembre 2025 propose de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement :

- pour le lot n°1 – Assurance Responsabilité civile générale : l'offre du groupement PARIS NORD ASSURANCES SERVICES (courtier, mandataire, 92040 Paris) / AREAS DOMMAGES (assureur) ;
- pour le lot n°2 – Cyber risques : l'offre du groupement CYBER COVER (courtier, mandataire, 75017 Paris) / LIBERTY SPECIALTY MARKETS EUROPE SARL (assureur) ;

DÉCIDE

D'ATTRIBUER les marchés concernant les assurances Responsabilité civile générale et Cyber risques pour la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse :

www.grandbourg.fr

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse
3 avenue Arsène d'Arsonval
CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex
Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13



- pour le lot n°1 – Assurance Responsabilité civile générale : au **groupeement PARIS NORD** ASSURANCES SERVICES (courtier, mandataire, 92040 Paris) / AREAS DOMMAGES (assureur) pour une prime annuelle de 34 122.52 € TTC (décomposée en prime de base : 22 352.32 € TTC ; garantie complémentaire n°1 « indemnités contractuelles enfants confiés » : 667.57 € TTC ; garantie complémentaire n°2 « atteintes à l'environnement accidentelles ou non » : 11 102.63 € TTC) ;
- pour le lot n°2 – Cyber risques : au groupement CYBER COVER (courtier, mandataire, 75017 Paris) / LIBERTY SPECIALTY MARKETS EUROPE SARL (assureur) pour une prime annuelle de 9 810 € TTC.

Monsieur le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 05 novembre 2025.


Le Président,
Jean-François DEBAT
Maire de Bourg-en-Bresse,
Conseiller Régional Auvergne Rhône-Alpes

